



Affaire suivie par :

La direction de la Formation et de la Réussite
Direction de la Formation
Pôle pilotage de l'offre de formation Système d'information et scolarité
mail : formation.scolarite@universite-paris-saclay.fr

NOTE DU 31/03/2025

Campagne calendrier des activités liées aux formations

Jours fériés 2025/2026 :

Samedi 1^{er} novembre 2025 – Toussaint
Mardi 11 novembre 2025 – Armistice 1918
Jeudi 25 décembre 2025 – Noël
Jeudi 1^{er} janvier 2026 – Jour de l'An
Lundi 6 avril 2026 – Lundi de Pâques
Vendredi 1^{er} mai 2026 – Fête du Travail
Vendredi 8 mai 2026 – Victoire 1945
Jeudi 14 mai 2026 – Ascension
Lundi 25 mai 2026 – Lundi de Pentecôte
Mardi 14 juillet 2026 – Fête nationale
Samedi 15 août 2026 - Assomption

Table des matières

I.	Références réglementaires.....	2
II.	Les dates de début et fin des cours, les périodes de vacances scolaires, les dates d'enseignement, d'examens et de délibération des jurys.....	2
1.	Les bornes universitaires : dates de début et fin des cours.....	2
2.	Stages.....	3
3.	Les périodes de vacances universitaires.....	3
4.	Jurys.....	3
III.	Dates limites d'inscription et d'arrivée :.....	4
IV.	Calendrier de campagne – Calendrier des activités de formation :	5

I. Références réglementaires

Circulaire n° 2012-0009 du 30-4-2012 relative aux enseignants-chercheurs et autres enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur

Les périodes de fermetures des bâtiments et congés obligatoires pour les personnels relèvent de la compétence du CA après avis du CSAE. Elles doivent prendre en compte le calendrier des activités liées aux formations défini par la présente note.

La CFVU délibère ainsi sur les bornes de l'année universitaire et sur les périodes de vacances universitaires applicables aux formations pour lesquelles l'Université Paris-Saclay ou l'École Universitaire premier cycle Paris-Saclay sont accréditées, dans l'ensemble de ses composantes, établissements-composantes et universités membres associées (UMA). Durant ces périodes dites de vacances universitaires, il ne peut y avoir ni enseignement, ni contrôles, évaluations écrites ou orales.

Ces deux éléments (bornes de l'année universitaire et périodes de vacances universitaires communes) définissent les périodes d'activités liées aux formations accréditées c'est-à-dire des périodes d'enseignement et de contrôles et examens au sein des formations de l'Université Paris-Saclay.

En cohérence avec celles-ci, chaque composante, établissement-composante ou UMA définit les dates de rentrée universitaire et les dates de jurys au sein des bornes de l'année universitaire en accord avec les responsables des formations concernées. Les périodes d'absence d'enseignements ou d'évaluations peuvent être plus étendues que celles fixées par les périodes de vacances universitaires communes.

II. Les dates de début et fin des cours, les périodes de vacances scolaires, les dates d'enseignement, d'examens et de délibération des jurys

1. Les bornes universitaires : dates de début et fin des cours

L'année universitaire **2025/2026 de l'Université Paris Saclay est bornée du lundi 25 août 2025 au mercredi 30 septembre 2026 pour toutes les années de formation non diplômante.** Ces bornes encadrent les périodes d'enseignement, d'évaluation et de jurys.

Les rentrées s'effectuent à partir du lundi 1 septembre 2025, à l'exception d'obligations inhérentes à la formation.

Pour les années diplômantes de licence professionnelle, de magistère et de M2, l'année universitaire 2025/2026 est étendue jusqu'au mercredi 5 novembre 2026 (soutenance/jury d'année inclus), sachant que les enseignements et les évaluations autres

que les évaluations de stage ou mémoire doivent être réalisés avant le 30 septembre 2026. Cette prolongation au-delà du 30 septembre n'est autorisée que pour permettre aux étudiants qui n'auraient pu démarrer leur stage ou mémoire à temps de le réaliser dans de bonnes conditions afin d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et à leur diplomation.

2. Stages

De façon exceptionnelle et pour des situations individuelles d'étudiants n'ayant pas pu réaliser leur stage dans la période prévue, les stages concernés pourront se dérouler au-delà du 30 septembre 2026 et jusqu'au 31 octobre 2026. Les soutenances et jurys d'année se tiendront avant le 31 octobre 2026.

La date de fin de stage ne peut dépasser la date du jury de mention.

3. Les périodes de vacances universitaires

Afin d'assurer une harmonisation des formations mutualisées entre composantes, établissements-composantes et universités membres associées, opérateurs des formations accréditées Paris-Saclay, le calendrier commun minimum de périodes de vacances dans l'ensemble des formations est le suivant :

- 2 semaines de vacances à Noël (Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 - Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026)
- 1 semaine des vacances de février (Fin des cours : samedi 28 février 2026 - Reprise des cours : lundi 9 mars 2026)
- 1 semaine des vacances de printemps (Fin des cours : samedi 25 avril 2026 - Reprise des cours : lundi 4 mai 2026)

Les opérateurs peuvent étendre ce calendrier commun en fixant des périodes de vacances supplémentaires.

Sur les vacances d'hiver et printemps, des exceptions sont possibles pour les M2 en fonction des dates de début de stage et sous validation de la composante, école, UMA référente. Les éléments de formation par apprentissage ou construits dans le cadre de partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur nationaux ou internationaux peuvent déroger à ce calendrier.

4. Jurys

Les dates de rentrée et les dates de jurys doivent être définies par les établissements et composantes référents de chaque formation et ne sont pas soumis au vote des instances CFVU, CA et CSAE.

Les jurys d'année de diplôme national de Licence et de M1 doivent se dérouler avant le 25 juillet 2026 sauf cas particulier validé par l'établissement ou composante référente.

Les jurys de mention de licence doivent avoir lieu avant le 30 septembre 2026.

Les jurys de mention de licence professionnelle, de magistère et de master doivent avoir lieu avant le 30 septembre 2026 sauf mise en œuvre de la disposition particulière 2025-2026 sur les stages et dans ce cas les jurys de mention doivent avoir lieu avant le 5 novembre 2026.

III. Dates limites d'inscription et d'arrivée :

Les étudiants admis doivent confirmer leur venue dans la formation au plus tôt et effectuer les démarches pour leur inscription administrative avant la rentrée et au plus tard dans le mois suivant la date de rentrée.

Pour les étudiants empêchés dans les premières semaines de formation, la date limite d'arrivée et de présence dans le suivi d'une formation est fixée un mois après la date de rentrée de celle-ci. Ainsi, les étudiants admis mais non-inscrits et non présents à l'issue du premier mois de la formation seront considérés démissionnaires et ne pourront plus être inscrits. Ces situations devront être suivies par les responsables et scolarité/secrétariats pédagogiques concernés. Certaines situations particulières pourront être examinées pour accord auprès du responsable de la composante ou école référente de l'élément de formation.

Compte tenu des dates de rentrée des différentes formations, les inscriptions pour l'année 2025-2026 au sein des formations de l'Université Paris-Saclay sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2026, à l'exception des formations par apprentissage.

IV. Calendrier de campagne – Calendrier des activités de formation :

- 31 mars 2025 : Vote du calendrier des activités liées aux formations en CFVU
- Les composantes universitaires, les établissements-composantes et les établissements membres associés définissent les dates de rentrée, de début et de fin de cours, les spécificités au niveau des congés et les valident dans le conseil adapté.
- La direction Formation et réussite collecte les informations validées.
- L'ensemble des informations sont portées à la connaissance des directions générales des services de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes et des UMA
- La Direction de la Formation fait publier le calendrier des activités de formation des congés, dates de pré-rentrée, début et fin de cours sur le site internet et informe les composantes universitaires, les établissements-composantes et les établissements membres associés qui publient leur propre calendrier : juin 2025